

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.036

**Copropriété parcelle
AA57 à L'Isle-
d'Espagnac -
Désignation d'un.e
représentant.e au
syndicat de
copropriétaires**

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2019**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Alain THOMAS à Gérard ROY

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Mireille RIOU, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.036**

FONCIER

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**COPROPRIETE PARCELLE AA57 A L'ISLE-D'ESPAGNAC - DESIGNATION D'UN.E
REPRESENTANT.E AU SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES**

Par délibération n°461 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition des bureaux et du parking situés sur la parcelle AA57 sise rue Maréchal Juin et rue Victor Hugo sur la commune de L'Isle-d'Espagnac. Le parking est affecté au projet de bus à haut niveau de service (BHNS). Les bureaux accueilleront un locataire qui n'est pas encore identifié à ce jour.

L'acte notarié a été signé le 19 septembre 2018.

Les bureaux et le parking constituent respectivement les lots 5 et 6 de la copropriété de la parcelle AA57.

En vertu du règlement de copropriété adopté le 8 juillet 1994 et modifié le 26 novembre 1997, GrandAngoulême siège de fait à l'assemblée générale des copropriétaires afin d'assurer la gestion des parties communes.

GrandAngoulême possède 250/1000èmes de la copropriété.

Ainsi, il convient de désigner un.e représentant.e pour siéger aux instances décisionnaires (assemblée générale et syndicats des copropriétaires).

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Michel GERMANEAU comme titulaire et Monsieur André BONICHON comme suppléant pour siéger aux instances décisionnaires de la copropriété de la parcelle AA57 (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à venir dans le cadre de l'administration de la copropriété.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 avril 2019

Affiché le :

10 avril 2019